



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Incendie de la Grande-Joux

A la suite de l'incendie qui a détruit le 31 mars dernier la ferme de la Grande-Joux, dont elle est propriétaire sur la commune de la Chaux-du-Milieu, la Ville de Neuchâtel mettra tout en œuvre afin que le locataire puisse poursuivre son activité agricole et retrouver le plus rapidement possible tant son outil de travail que son logement. A court terme, des mesures destinées à sécuriser le bâtiment ont été prises avec tous les acteurs concernés par ce sinistre.

Propriétaire du domaine de la Grande-Joux, sur la commune de la Chaux-du-Milieu, la Ville de Neuchâtel a pris connaissance avec stupeur et tristesse de l'incendie qui, le 31 mars dernier, a ravagé la ferme. Si elle déplore les dégâts considérables causés à cette bâtisse protégée, elle est cependant soulagée que le locataire et sa famille soient sains et saufs et que son bétail ait pu être sauvé.

Les collaborateurs du Service des domaines se sont rendus sur les lieux dès l'annonce du sinistre. Ils n'ont pu que constater l'ampleur des dégâts. Le corps principal du bâtiment – soit l'appartement du locataire, la salle du Conseil communal, les caves, l'écurie et la grange – a été détruit. Il appartiendra à l'Ecap, Etablissement cantonale d'assurance et de prévention, d'évaluer le montant du dommage.

Des mesures de sécurisation du site ont immédiatement été prises, pour éviter notamment que les murs encore debout ne s'effondrent. Ces travaux préliminaires sont encore en cours, tout comme l'enquête ouverte par le procureur afin d'éclaircir les circonstances exactes du sinistre. Le locataire et sa famille ont été hébergés provisoirement chez un voisin. Propriété du locataire, la stabulation avec salle de traite construite à quelques mètres de là a heureusement échappé aux flammes.

La Ville mettra tout en œuvre pour que l'exploitant puisse poursuivre son activité dans les meilleures conditions possibles, l'appuyant dans ses futures démarches. Elle l'associera étroitement au projet de reconstruction, qui devra répondre à la fois aux contraintes de protection du patrimoine, avec une reconstruction à l'identique, et aux normes actuelles d'un outil de travail moderne.

Le bâtiment est en effet mis sous protection au titre de monument historique. Le linteau de la porte d'entrée porte ainsi la date sculptée de 1750. Le domaine fait partie, avec celui de la Petite-Joux, d'un legs du prince Louis d'Orléans à la

Bourgeoisie de Neuchâtel en 1512. Au premier étage, la salle du Conseil communal, entièrement boisée, avec un plafond à caissons, a ainsi été entièrement détruite.

La question de la reconstruction fera l'objet d'une information au Conseil général.

Direction de l'urbanisme

Neuchâtel, le 11 avril 2016

Pour tous renseignements complémentaires:

Nadia Ieronimo, cheffe du Service des domaines, tél : 032 717 76 91, nadia.ieronimo@ne.ch